

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie les Débrouillard(e)s de Val D'Amour INC.	Numéro de permis 828038	Date d'inspection Le 23 août 2021	
Nom de l'établissement L'Énergicentre		Numéro de téléphone (506) 753-3596	
Adresse 1 rue de l'Ecole Val-d'Amour NB E3N 5E1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Annik Thériault		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	19 août 2021	
Commentaires : Lors de ma visite, les produits toxiques, chimiques et d'entretien était hors de la portée des enfants. Cependant, ceux-ci ne sont pas sous-clé.			
Commentaires généraux			
Ratio respecté lors de mon inspection. Lors de ma visite, les produits toxiques, chimiques et d'entretien était hors de la portée des enfants. Cependant, ceux-ci ne sont pas sous-clé.			

original signé par
Annik Thériault

23 août 2021

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date